

République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement & canton de Langres



Commune de Chanoy



Chanoy, le 15 octobre 2026

AVIS MUNICIPAL n° 15/2026

AFFOUAGES 2026/2027

Les personnes de la commune sollicitant un affouage au titre de la période 2026/2027 sont invitées à s'inscrire en mairie (ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres de la mairie) afin de réserver leur lot, avant le **26 octobre** dernier délai, de façon à pouvoir estimer les surfaces à distribuer par l'Office national des forêts (ONF). Une taxe affouagère (acompte) de 15 € est demandée à l'inscription avec règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public. Cette taxe ne sera pas encaissée - et le chèque restitué - sauf en cas de non-fabrication de l'affouage.

A cet effet, le secrétariat de mairie est disponible aux horaires habituels d'ouverture (le jeudi de 9 h à 12 h 30).

Le Maire,

Francis LEMONNIER

